

ATTESTATION D'ASSURANCE

LA Caisse Tunisienne D'Assurance Mutuelles Agricoles dont le siège social est à TUNIS Certifie par la présente que **AHMED BSABEUR AZRI** a assuré contre la responsabilité civile Accidents de L'ASSOCIATION SORTIVE EL FAKHER sise a **CITE AOULD BELHEDI / SIDI BOUZID**.
Suivant police N° **3376030** valable du **01/02/2025** jusqu'au le **31/01/2026** à minuit.

NOMBRE D'ENFANT : 11

Limites De Garantie

La présente garantie est accordée à concurrence de :

- **Dommages Corporels : 50 000DT** par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation est délivrée à la demande de l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la CTAMA

Fait à Sidi Bouzid Le 31/01/2025





LES CONDITIONS PARTICULIERES DE LA RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

PERIODE D'ASSURANCE	COTISATION NETTE (DT)	FRAIS (DT)	TAXES (DT)	FGA(DT)	ADH (DT)	COTISATION TTC (DT)
364 JOURS .	125.000	30.000	18.600	3.000	--	176.600
CONTRAT N°	3376030	ASSURE (NOM, ADRESSE) : AHMED SABEUR AZRI				
R-MTL	10033354					
EFFET	01/02/2025					
EXPIRATION	31/01/2026	ASSOCIATION EL FAKHER DE SPORT/SIDI BOUZID-Sidi Bouzid Ouest-Sidi Bouzid				
TYPE DU CONTRAT	FERME	AGENCE : BUREAU SIDI BOUZID				CODE : 65
PAIEMENT	TOTAL	CAPITAUX ASSURES				VOIR CI-DESSOUS

DES LA SOUSCRIPTION DU CONTRAT

SITUATION DU RISQUE	ASSOCIATION SPORTIVE EL FAKHER
N°RC/ N°CIN	14240675
N° TELEPHONE	50410102

TOUTE RETICENCE OU FAUSSE DECLARATION INTENTIONNELLE SE RAPPORTANT AUX INDICATIONS PORTEES SUR LE QUESTIONNAIRE, OU SUR LE FORMULAIRE DE DECLARATION DU RISQUE ENTRAINERA LA NULLITE DU CONTRAT ET LES COTISATIONS ENCAISSEES RESTENT ACQUISES A LA CTAMA.

I. OBJET DE LA GARANTIE

Aux Conditions Générales qui précèdent, à celles particulières qui suivent et au formulaire de déclaration de risques, **La CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES** ci-après dénommée « **L'ASSURANCES CTAMA** » et sise à **100 Avenue la Liberté - 1002 Tunis**, garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile délictuelle ou quasi délictuelle que peut encourir **AHMED SABEUR AZRI** en sa qualité d'exploitant au sein de **ASSOCIATION SPORTIVE EL FAKHER** et ce en vertu notamment des **articles 82,83,94,96,97** du code des assurances, à raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, causés aux tiers, du fait de ses préposés salariés dans l'exercice de leur fonction, du fait du matériel et équipements, des agencements intérieurs ou extérieurs et des installations techniques.

II. LIMITES DE LA GARANTIE

La garantie de **la CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES** s'étend aux limites d'indemnisation mentionnées ci-après :

- À concurrence de : 50000 DT pour tous dommages confondus par sinistre et par année d'assurance.

III. SITUATION DES RISQUES

Le présent contrat couvre la responsabilité civile de **AHMED SABEUR AZRI** lors de la survenance des accidents au niveau **ASSOCIATION SPORTIVE EL FAKHER**.

IV. EXCLUSIONS

Outre les exclusions énumérées à l'**Article 4 des Conditions Générales**, ne sont pas couverts :

- *La responsabilité professionnelle et/ou contractuelle de l'assuré*
- *La responsabilité civile envers les préposés de l'assuré*
- *Les conséquences pécuniaires suite à des duels, rixes paris et défis*
- *Les infractions aux prescriptions légales et administratives relatives à l'exercice de l'activité de l'assuré.*
- *Les dommages causés par l'amiante et la silice*
- *Les réclamations ayant pour origine le vol et ou Le vol par les préposés*
- *Les dommages du fait des installations non conformes aux normes de sécurité applicable à l'activité de l'assuré*
- *Les dommages suite à l'utilisation des boissons alcooliques et ou des drogues*
- *Les conséquences de toutes épidémie ou pandémie*
- ...

V. FRANCHISE

Une franchise de **10%** par sinistre sur le montant des dommages matériels uniquement

avec un minimum de 20 DT restera à la charge de AHMED SABEUR AZRI .

VI. DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est souscrit pour une durée ferme allant du :
01/02/2025 au 31/01/2026

VII. PAIEMENT

Le paiement de la cotisation sera effectué dès la souscription du contrat

VI. COTISATION

La cotisation totale TTC est fixée à, **cent Soixante-seize Dinars et Six cents millimes soit (176.600 DT)**.

Avertissement légal :

إخلاء للمسؤولية القانونية :

En application de la loi organique n°63 en date du 27 juillet 2004 portant sur la protection des données à caractère personnel, le client est informé que la collecte de ses données à caractère personnel et leur traitement par « la CTAMA », sont nécessaires pour la gestion de son dossier et la réalisation de ses transactions, de ce fait :

- 1- Le client autorise expressément « la CTAMA », de procéder au traitement de ses données à caractère personnel et ceci conformément aux termes de l'article 6 de la loi sus-indiquée.
- 2- Le client est avisé que le traitement des données personnelles a été déclaré par « la CTAMA », à l'Instance Nationale de Protection des Données à caractère Personnel (INPDP).
- 3- Le client est informé que dans le cadre de l'exercice normal de son activité, « la CTAMA » est tenue de communiquer certaines données à caractère personnel à l'autorité de contrôle et aux autres organes **autorisés légalement** à se les procurer.
- 4- « La CTAMA » s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité des locaux et des systèmes d'information pour empêcher que les données personnelles du client ne soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès conformément aux termes de l'article 19 de la loi sus-indiquée.
- 5- Le client peut demander à tout moment l'accès à ses données à caractère personnel, leur rectification et mise à jour ainsi que leur suppression dans la mesure que cela n'empêche pas la bonne exécution du contrat ou le respect des obligations légales de « la CTAMA » et ceci conformément aux termes de l'article 32 de la loi sus-indiquée.
- 6- Le client a le droit de s'opposer à tout moment au traitement des données à caractère personnel le concernant pour des raisons valables, légitimes et sérieuses, sauf dans les cas où le traitement est prévu par la loi ou est exigé par la nature de l'obligation. En outre, il a le droit de s'opposer à ce que ses données personnelles soient communiquées aux tiers en vue de les exploiter à des fins publicitaires.
- 7- Pour exercer ces droits, le client peut s'adresser au Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) à l'adresse mail suivante : fmansouri@ctama.com.tn
- 8- En cas de litige avec « la CTAMA », relative au traitement des données à caractère personnel, le client peut saisir l'INPDP à l'adresse suivante : 1, Rue Mohamed Moalla, 1002, Mutuelleville, Tunis ou inpdp@inpdp.tn

- Le Sociétaire reconnaît avoir reçu un exemplaire des conditions générales et particulières du contrat.
- Le présent contrat est établi sur la base du formulaire de déclaration du risque.

Fait en triple exemplaires à Tunis le 31/01/2025

LE SOCIÉTAIRE

POUR LA CTAMA



Quittance de paiement N°

2144850

وصل خلاص عدد

Agence النيابة	Décompte du قسط التفصيل من	Au إلى	Contrat عدد العقد	Prime Totale القسط الجملي
BUREAU SIDI BOUZID	01/02/2025	31/01/2026	3376030	176.600

Pour Acquit du SOUSCRIPTEUR

لإبراء ذمة مكنتب العقد

Nom & Prénom	AHMED SABEUR AZRI	الاسم و اللقب
CIN	14240675	ب.ت.و. عدد
Adresse:	ASSOCIATION EL FAKHER DE SPORT/SIDI BOUZID-Sidi Bouzid Ouest-Sidi Bouzid	العنوان
Code Postal:	9100	الترقيم البريدي
Téléphone:	50410102	الهاتف

Détails paiement

تفاصيل الدفع

Nature Paiement	Espèces	طريقة الدفع
Payé le	31/01/2025	بتاريخ
Montant Espèces	176.600	مبلغ نقد
Montant Chèque	--	مبلغ بالشيك
N° Chèque	--	صك عدد
Date	--	تاريخ
Tiré sur	--	محل على
Montant Traite	--	مبلغ بالكسبالة
N° Traite	--	كسبالة عدد
Date	--	تاريخ
Tiré sur	--	محل على
Montant Virement	--	المبلغ المحول
Code Virement	--	رمز التحويل
Banque Virement	--	بنك التحويل
Date Virement	--	تاريخ التحويل
Montant TPE	--	المبلغ
N° Carte Bancaire	--	رقم بطاقة بنكية
Date TPE	--	تاريخ



Signature C.T.A.M.A